

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés de Société financière IGM Inc. ainsi que l'information financière connexe ont été préparés par la direction, qui doit s'assurer de l'intégrité, de l'objectivité et de la fiabilité des données présentées. La direction est donc tenue de choisir des principes comptables appropriés, de porter des jugements et d'établir des estimations conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada. L'information financière présentée dans les autres sections de ce rapport annuel est conforme à celle qui est présentée dans les états financiers consolidés.

La direction de la Société s'est dotée de systèmes de contrôles internes et d'autres procédés à l'appui en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que la totalité de l'actif sous le contrôle de l'entreprise est convenablement préservée. Ces contrôles et procédés à l'appui comprennent l'établissement de normes de qualité touchant l'engagement et la formation des employés, la mise en place de structures organisationnelles assurant une définition précise des responsabilités et des exigences de rendement, et la communication aux employés des politiques et des directives de l'entreprise. La direction voit également à l'application d'un vaste programme de vérification interne soumis à l'examen minutieux des vérificateurs nommés par les actionnaires.

La responsabilité ultime des états financiers consolidés incombe au conseil d'administration, qui s'en acquitte avec l'aide d'un comité de vérification formé d'administrateurs qui ne sont ni des dirigeants ni des employés de la Société. Le comité de vérification revoit les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au conseil d'administration. Il étudie également les recommandations du vérificateur interne et des vérificateurs nommés par les actionnaires en vue de l'amélioration des contrôles internes et s'assure que la direction donne suite à ces recommandations. Dans l'exercice de ses fonctions, le comité de vérification rencontre régulièrement la direction, le vérificateur interne et les vérificateurs nommés par les actionnaires afin de fixer la portée et le calendrier de leurs vérifications respectives, d'étudier leurs conclusions et de s'assurer qu'ils se sont bien acquittés de leurs tâches.

Les présents états financiers consolidés de la Société ont été vérifiés par Deloitte & Touche s.r.l., vérificateurs indépendants nommés par les actionnaires, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada; par suite de cette vérification, ils ont formulé leur opinion dans le rapport des vérificateurs aux actionnaires. Les vérificateurs nommés par les actionnaires peuvent à leur gré rencontrer le comité de vérification afin de discuter de leurs conclusions quant à l'intégrité de la présentation de l'information financière et du caractère adéquat des systèmes de contrôles internes.

Le président et chef de la direction,



R. Jeffrey Orr

Le vice-président exécutif, Finances,



Gregory D. Tretiak

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux actionnaires de Société financière IGM Inc.

Nous avons vérifié les bilans consolidés de Société financière IGM Inc. aux 31 décembre 2004 et 2003 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2004 et 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 février 2005